

## Arrêté du 24 janvier 2023

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de mandataire suppléant à la régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais

NOR: JUSF2302143A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse;

Considérant le courrier du 18 janvier 2023 de Madame Delphine FOREJT, valant acceptation de la fonction de mandataire suppléante d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Madame Anne-Sophie TERNISIEN, directrice-adjointe territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais, demandant la nomination de Madame Delphine FOREJT en tant que mandataire suppléante à la régie d'avances et de recettes auprès de ladite direction;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

## Arrête:

## Article 1er

Madame Delphine FOREJET est nommée, à compter du 01 février 2023, mandataire suppléante à la régie d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais.

## Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 24/01/ 2023

Le sous directeur de pitotage et de l'optimisation des moyens

Ludovic FOURCRO